

**DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON
SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2072-S-SD
**DÉCLARATION RELATIVE
AUX REVENUS PERÇUS AU
TITRE DE L'ANNÉE**
2022

Formulaire obligatoire
**ARTICLE 46 C DE L'ANNEXE III AU
CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS**

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service où il
convient de renvoyer un
exemplaire préidentifié de
la présente déclaration

SIE OUEST HERAULT
9 AVENUE PIERRE VERDIER CS 10564
34529 BEZIERS CEDEX

Identification du destinataire

MICHEL THOMAS S.C.I.
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Adresse du déclarant si elle
est différente du destinataire

SIE	N° de dossier	Clé	Régime	Code, service
	323973	83	RM	
N° SIREN		378798995		

**LE DÉPÔT DE VOTRE DÉCLARATION DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉ PAR VOIE
DÉMATÉRIALISÉE.**

**Vous pouvez saisir votre déclaration en ligne à partir de « VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL »
sur le site impots.gouv.fr.**

**Pour pouvoir déclarer en ligne, vous devez créer votre espace abonné. Pour vous aider dans
vos démarches, vous pouvez vous reporter à la notice n°2072-S-NOT-SD rubrique
« Télédéclaration de votre N°2072-S ».**

**La date limite légale de dépôt de cette déclaration est fixée au 2^{ème} jour ouvré qui suit le 1^{er} mai soit
le 3 mai 2023, mais vous disposez d'un délai supplémentaire de 15 jours lorsque vous télédécarez
vos résultats.**

Nombre d'annexes :

2072-S-A1 : 2072-S-A2 :

I - RÉSULTAT NET À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS

R1	Revenus bruts (total des lignes 5+19-20+22 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1- SD)	722 062	R2	Paiement sur travaux (total des lignes 9 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	2 491
R3	Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts (total des lignes 16 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1- SD)	87 902	R4	Intérêts d'emprunts (total des lignes 17 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	
R5	Revenu net (+) ou déficit net (-) (total des lignes 23 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII -Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	634 160			

Date et signature :

28/04/2023

THIBAUT THOMAS

Téléphone :

0467263191

Courrier électronique :

thibault.thomas34@neuf.fr

II – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NON SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dénomination de la société	MICHEL THOMAS S.C.I.		
Adresse de la société	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN		
Adresse du siège social à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2022	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN		
Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'exercice clos en 2022			
Date de clôture de l'exercice comptable	31/12/2022		
Nom du gérant	THIBAUT THOMAS		
Adresse du gérant	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN		
N° de téléphone du gérant			
Nom du comptable	DGL EXPERTS CONSEILS		
Adresse du comptable	2 RUE RENE GOMEZ 34500 BEZIERS		
N° de téléphone du comptable	0467092727		
Nom du conseil			
Adresse du conseil			
N° de téléphone du conseil			
Nom de l'administrateur de biens			
Adresse de l'administrateur de biens			
N° de téléphone de l'administrateur de biens			
Nombre d'associés	4		
Nombre total de parts dans la société à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2022	1500,00		
Montant nominal des parts à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2022	5		
Montant nominal des parts à la date de clôture de l'exercice clos en 2022	5		
Augmentation du nombre de parts au cours de l'exercice clos en 2022	OUI : ☐	NON : ☒	Nombre de parts en plus :
Diminution du nombre de parts au cours de l'exercice clos en 2022	OUI : ☐	NON : ☒	Nombre de parts en moins :
Nombre total de parts dans la société à la date de clôture de l'exercice clos en 2022	1500,00		
Montant nominal des parts à la date de clôture de l'exercice clos en 2022	5		

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS OU CHARGES RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES

R6	Montant global des produits financiers réalisés par la société immobilière en €	
R7	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la société immobilière en €	
R8	Montant global des charges exceptionnelles (moins-values de cession) ⁽²⁾ réalisées par la société immobilière en €	

¹ Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (exemple: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

² Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (exemple: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

IV- LISTE DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

	Adresse des immeubles détenus au titre de l'année 2022	Nombre de locaux	Déduction spécifique*	Nature de l'immeuble*		En cas d'acquisition de l'immeuble au titre de l'année 2022, cocher la case
				A*	B*	
IV-1	220 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75019 PARIS	3		U		☐
IV-2						☐
IV-3						☐
IV-4						☐
IV-5						☐
IV-6						☐

* Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail «impots.gouv.fr».

V – IDENTIFICATION DES TIERS AUTRES QUE DES ASSOCIÉS BÉNÉFICIAIRE GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
V-1				IV....
V-2				IV....
V-3				IV....
V-4				IV....
V-5				IV....
V-6				IV....

VI – CESSION DE PARTS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

[illegible]

XI :ANNEXE LIBRE :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

VII – DÉTERMINATION DES REVENUS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SELON LA RÈGLE DES REVENUS FONCIERS

RECETTES		Immeubles					
		Montant en €					
		IV ...	IV ...	IV ...	IV ...	IV ...	IV ...
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	694 689					
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires	27 373					
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance						
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectées à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers						
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1 + 2 +3 +4)	722 062					
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES							
6	Frais d'administration et de gestion	41 504					
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)	60					
8	Primes d'assurance	12 918					
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	2 491					
10	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire						
11	Indemnités d'éviction, frais de relogement						
12	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)	27 503					
13	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée	13 576					
14	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs	10 150					
15	Montant de la déduction spécifique						
16	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+11+12+13-14+15)	87 902					
17	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles						
18	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-16-17)	634 160					
19	Réintégration du supplément de déduction						
20	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés						
21	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) (lignes 18+19-20)	634 160					
22	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés						
23	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS Total de l'ensemble des colonnes de (lignes 21 + 22)		634 160				

VIII – CESSIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

	Date de la cession réalisée par la société immobilière	Montant de la cession réalisée (cession de parts ou de cession d'immeubles) en €	Méthode de calcul des parts cédées par la société immobilière
1			
2			
3			
4			
5			

IX – LISTE DES ASSOCIÉES ET USUFRUITIERS ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

A – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS

		Associé n°A.1.	Associé n°A.2.	Associé n°A.3.	Associé n°A.4.
1	Nom	BLONDEL	THOMAS	THOMAS	THOMAS
2	Nom marital	THOMAS BLONDEL			
3	Numéro fiscal				
4	N° de SIREN				
5	Prénom	ANNE MARIE	ERIC	DIDIER	THIBAUT
6	Date de naissance	09/11/1926	26/10/1954	16/12/1956	06/02/1958
7	Lieu de naissance	PARIS	ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX
8	Adresse à l'ouverture de l'exercice clos en 2022	67 Boulevard EXELMANS 75016 PARIS	2 PLACE ROYALE RESIDENCE 78000 VERSAILLES	33 AVENUE DES LOUVRES 78000 VERSAILLES	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN
9	Adresse à la clôture de l'exercice clos en 2022 en cas de changement d'adresse au cours de l'année				
10	Date d'entrée dans la société immobilière				
11	Date de sortie de la société immobilière				
12	Nombre de parts détenues en pleine propriété dans la société immobilière au titre de l'exercice clos en 2022		376,00	376,00	376,00
13	Montant nominal des parts détenues au titre de l'exercice clos en 2022	5	5	5	5
14	Acquisition(s) de parts au titre de l'exercice clos en 2022	☐	☐	☐	☐
15	Cession(s) de parts au titre de l'exercice clos en 2022	☐	☐	☐	☐
16	Immeuble(s) dont l'associé a la jouissance gratuite	IV...	IV...	IV...	IV...
17	Nombre de parts détenues en nue-propriété		124,00	124,00	124,00
18	Nombre de parts détenues en usufruit	372			
19	Détenteur(s) de l'usufruit	A... A... A...	A... A... A...	A... A... A...	A... A... A...
20	Quote-part du montant de la moins-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R8 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
21	Quote-part du montant de la plus-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R7 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
22	Quote-part du montant des produits financiers réalisés par la société immobilière (case R6 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
23	Montant des rémunérations et avantages en nature attribués				
24	Intérêts des comptes courants d'associés				

A – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS

		Associé n°A.1.	Associé n°A.2.	Associé n°A.3.	Associé n°A.4.
A	Quote-part des revenus bruts (lignes 5+ 19-20+22 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD*quote-part détenue dans la société immobilière)	179 432	180 877	180 877	180 877
B	Quote-part des frais et charges déductibles (ligne 16 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD*quote-part détenue dans la société immobilière)	21 844	22 019	22 019	22 019
C	Quote-part des intérêts d'emprunt (ligne 17 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – quote-part détenue dans la société immobilière)				
E	Quote-part du revenu net ou déficit (A – B – C)	157 588	158 858	158 858	158 858